

dien, les dirigeants de la *Sherritt Gordon Mines Limited* et le ministre de la Production de défense, et on en est venu à une entente.

L'aspect financier de la proposition, en ce qui touche le National-Canadien, repose sur une entente aux termes de laquelle le National-Canadien assume 10 millions des frais d'établissement dudit chemin de fer, le reste étant pris en charge par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Production de défense. La *Sherritt Gordon Mines Limited* verse 5 millions des frais, au rythme de \$350,000 par année pendant vingt ans, et il est prévu que, si la circulation sur cette ligne devient plus considérable que le chiffre actuellement établi, soit 1,880,000 tonnes d'expéditions de la mine, le National-Canadien remboursera à la *Sherritt Gordon Mines Limited* la somme de \$2.65 par tonne jusqu'à ce que le montant de 5 millions ait été ainsi remboursé.

On a découvert dans la région de Lynn-Lake des minerais d'importance stratégique. Ils sont la propriété de la *Sherritt Gordon Mines Limited* et nous en avons besoin pour la production de défense. Ils ne peuvent être mis en valeur sans l'aménagement de cette ligne de chemin de fer. L'aménagement de cette voie ferrée aurait les effets suivants: tout d'abord, la *Sherritt Gordon Mines Limited* pourrait exploiter entièrement ses gisements de minerais de cuivre et de nickel de Lynn-Lake, dont la quantité a été déterminée à la suite d'essais à 14 millions de tonnes. En deuxième lieu, on pourrait aménager à Lynn-Lake une installation et un concentrateur d'une capacité de 2,000 tonnes par jour. En troisième lieu, on pourrait aménager à Edmonton une raffinerie de nickel, près de la ligne du National-Canadien, pour raffiner le concentré de Lynn-Lake et fabriquer, comme sous-produit, du sulfate d'ammoniaque. En quatrième lieu, on pourrait construire sur la rivière Laurie une centrale d'énergie de 7,000 chevaux-vapeur et d'une capacité éventuelle de 15,000 chevaux-vapeur. En cinquième lieu, on pourrait produire par année, pourvu que la demande actuelle reste ferme, les quantités supplémentaires suivantes:

	Tonnes
Nickel	8,407
Cuivre	3,414
Cobalt	100
Sulfure de cuivre	1,545
Sulfate d'ammoniaque	72,000

On estime que la valeur annuelle de la production des minerais et du sulfate d'ammoniaque serait d'environ 14 millions de dollars.

La rentabilité de cet embranchement de chemin de fer dépend de l'exploitation minière de la région.

Le National-Canadien estime que le volume déjà assuré et le volume que les relevés permettent d'espérer une fois qu'on aura procédé à la mise en valeur dont il a été question majoreront les recettes nettes du réseau de \$244,000 par année. La contribution de \$350,000 par année pendant vingt ans que doit verser la société *Sherritt Gordon Mines Limited* porterait ce montant à \$594,000 par année.

Toute somme dépassant les dix millions que le National-Canadien veut avoir l'autorisation d'utiliser proviendra du ministère de la Production de défense. On estime ce montant à \$4,725,000.

Le National-Canadien aura l'autorisation d'émettre des valeurs garanties par le gouvernement jusqu'à concurrence de dix millions. On autorisera des prêts temporaires au cours de l'aménagement.

C'est une entreprise de grande envergure et dont on a un pressant besoin. Elle entraînera pour la *Sherritt Gordon Mines Limited*, pour le National-Canadien et pour le gouvernement fédéral, une dépense de 50 millions en vue de l'exploitation à fond, à Lynn-Lake, de gisements de nickel et de cuivre de 14 millions de tonnes; de l'établissement d'aménagements miniers et d'un concentrateur où on emploiera 500 hommes; de l'organisation d'un lotissement urbain moderne, à Lynn-Lake, où il sera possible de loger 2,500 personnes; de l'établissement, à Edmonton, d'une raffinerie qui emploiera une centaine d'hommes et enfin d'une production supplémentaire de métaux d'importance militaire.

Je recommande cette résolution à la Chambre.

Une voix: Un autre Flin-Flon!

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Green: Il est une heure. Comme cette entreprise nous paraît extrêmement importante, nous pourrions peut-être y revenir à la reprise de la séance.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance

M. Green: Je n'ai qu'une ou deux questions à poser au ministre des Transports. Si j'ai bien compris ses paroles ce matin, on doit extraire à Lynn-Lake trois minerais d'importance stratégique: le nickel, le cuivre et le cobalt. Sauf erreur, il y aura aussi un concentrateur, à la mine. Le ministre peut-il nous dire où les divers concentrés seront raffinés et peut-il nous donner une idée de la quantité de minerais qui se trouve dans cette région?